



UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 24 août 2010
A 167/10

**Déclaration du porte-parole de la Haute Représentante de l'Union
pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
sur la condamnation du défenseur des droits de l'homme
Abdallah Abu Rahma**

Le porte-parole de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission, a fait ce jour la déclaration suivante:

"La Haute Représentante est préoccupée par la condamnation de Abdallah Abu Rahma, âgé de 39 ans, devant un tribunal militaire israélien pour incitation et organisation et participation à des manifestations. Sa peine devrait être prononcée prochainement. L'UE considère Abdallah Abu Rahma comme un défenseur des droits de l'homme qui milite de manière non violente contre le tracé de la barrière de séparation israélienne à travers son village de Bil'in en Cisjordanie.

L'UE considère comme illégal le tracé de la barrière là où elle est érigée sur des terres palestiniennes. La Haute Représentante est profondément préoccupée par le fait que le possible emprisonnement de Abu Rahma vise à l'empêcher, ainsi que d'autres Palestiniens, d'exercer leur droit légitime de protester de manière non violente contre l'existence des barrières de séparation.

Note aux rédacteurs: l'UE a assisté à toutes les audiences du procès de Abdallah Abu Rahma, qui est placé en détention depuis le 10 décembre 2009."

P R E S S E

POUR PLUS DE DÉTAILS:

Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu

Darren Ennis +32 498 963 293 - +32 2 296 32 93 - Darren.Ennis@ec.europa.eu

COMM-SPP-HRVP-ASHTON@ec.europa.eu

www.eeas.europa.eu

FR